

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	29
Date de la convocation		
20/06/2025		
Date d'affichage		
20/06/2025		

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS**  
 du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
 COMMUNES du  
 "PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
 Séance du **jeudi 26 juin 2025 (20h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**  
 L'an deux mil vingt quatre  
 et le vingt-six juin à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), PERRIN Gérald (St Priest la Roche), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** DAVID Blandine (Neulise) a donné pouvoir à ROFFAT Hubert (Neulise), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), BROSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Excusés :** GERVAIS Christian (Croizet/Gand)

**DELIBERATION 2025-049-CC**

**Objet : ENVIRONNEMENT – Co-maîtrise d’ouvrage pour les travaux de renaturation de la cour de l’école élémentaire de St Victor Sur Rhins**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250626-2025-049-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025  
 Publication : 08/07/2025

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

## DELIBERATION 2025-049-CC

**Objet : ENVIRONNEMENT – Co-maîtrise d’ouvrage pour les travaux de renaturation de la cour de l’école élémentaire de St Victor Sur Rhins**

Monsieur le Président explique au Conseil que la CoPLER a porté en 2024 une étude de renaturation des cours de crèches et de la cour d’école de la commune de St Victor sur Rhins, seule commune volontaire pour s’inscrire dans ce programme largement soutenu par l’agence de l’eau.

Les études préalables ont été intégralement financées par la CoPLER sachant que le reste à charge était faible pour la commune. En ce qui concerne les travaux, il est proposé qu’ils soient facturés à St Victor sur Rhins, dans le cadre d’une convention de co maîtrise d’ouvrage. Cela permet de réaliser un appel d’offre unique pour l’ensemble des opérations.

Pour cela , il convient de signer une convention de co-maitrise d’ouvrage avec la commune. En ce qui concerne les recettes : subventions et FCTVA, c’est la commune de St Victor qui les gèrera de son côté.

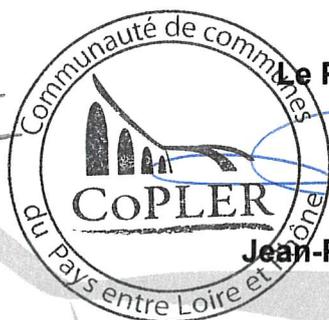
Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle convention de co-maîtrise d’ouvrage entre la CoPLER et la Commune de St Victor sur Rhins, qui désigne la CoPLER comme maître d’ouvrage ,
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette co-maîtrise d’ouvrage.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Fait à Saint-Symphorien de Lay,  
Le 26/06/2025

Le secrétaire de séance,

Pascal BERT



Le Président,

Jean-Paul CAPITAN

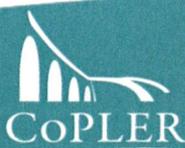
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20250626-2025-049-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025  
Publication : 08/07/2025

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay  
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr